

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

DELIBERATION N° 2020/03/09

L'an deux mille vingt, le cinq Mars à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le vingt-sept Février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etai^{ent} présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie-TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – Mr LEMKHAYER (arrivé à 18 h 30), Adjoints - BARRY François – BREUILLE Sylvie - MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence - TEILLET Jean-François MOUTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim – PROGIN Nicole – ROBERT Marinette – BEGASSAT Jean-Claude.

Etai^{ent} représentés : Mrs et Mmes LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal (jusqu'à 18 h 30) - LESEC Jean-Louis – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – DELAVALD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs SEBA Hakim – DEBOIS Anne-Marie (jusqu'à 18 h 30) – JACQUET Roger – PROGIN Nicole ROBERT Marinette – ROUSSEAU Eva – BEGASSAT Jean-Claude.

Etai^{ent} absents : Mme et Mrs MILLOT MAYSOUNAVE Olivier – TOURNEZIOT Amandine – AIT BAHA Moustapha

Secrétaire de séance : Mr BARRY François

En exercice : 29 Présents : 19 puis 20 (à partir de 18 h 30) Procurations : 7 puis 6 (à partir de 18 h 30)
Absents : 3 Votants : 26

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 retrace de façon détaillée l'exécution du budget au cours de l'année écoulée. À ce titre, il présente le relevé des opérations réalisées en 2019 et restant à réaliser en recettes et en dépenses dont l'inscription s'effectuera au budget 2020.

L'historique des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives est le suivant :

DOCUMENT BUDGETAIRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES CREDITS OUVERTS
BUDGET PRIMITIF du 13 mars 2019	9 104 131,83 €	4 479 759,00 €	13 583 890,83 €
DECIS° MODIFICATIVE N° 1 du 20 juin 2019	67 546,00 €	16 116,00 €	83 662,00 €
DECIS° MODIFICATIVE N° 2 du 16 octobre 2019	2 926,00 €	6 407,00 € Dont révision crédits AP n°6	3 481,00 €
DECIS° MODIFICATIVE N° 3 du 16 décembre 2019	33 489,00 €	41 548,61 €	75 037,61 €

La population totale INSEE qui sert au calcul des ratios est de 6 745 habitants.

L'exécution budgétaire 2019 (annexe 1) validée par la Responsable du Centre des Finances publiques de Saint-Florent-sur-Cher présente les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2019 en section de fonctionnement : 430 749,77 €
- Résultat de clôture 2018 en section de fonctionnement : + 840 970,83 €
- Part du résultat 2018 de fonctionnement affecté à l'investissement : - 330 000,00 €
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : = 941 720,60 €

➤ Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2019 en section d'investissement : 1 009 608,31 €
- Résultat de clôture 2018 en section d'investissement : + 72 012,22 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : = 1 081 620,53 €

➤ Situation générale :

- Résultat de l'exercice 2019 : 1 440 358,08 €
- Résultat de clôture : 2 023 341,13 €

1 Section de fonctionnement

Présentation générale de l'évolution des réalisations en recettes et en dépenses de 2014 à 2019 (annexes 2-a et 2-b).

1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent un total de 9 467 342,49 €, soit une hausse de 4,61% entre 2018 et 2019. Ce montant intègre :

- La reprise du résultat antérieur de 510 970,83 € (840 970,83 € - 330 000,00 € de capitalisation) ;
- Les recettes d'ordre pour 54 943,96 €.
- Les recettes réelles s'élèvent donc à 8 901 427,70 €.

La répartition des recettes par fonction présente la structure des produits.

Les « recettes non ventilables » (fonction 01), c'est-à-dire non affectées à une activité ou un service particulier, représentent 86,97% des recettes réelles, soit 8 234 202,33 €. Au BP 2019, elles étaient évaluées à 7 474 905 €. Ces recettes regroupent principalement l'ensemble des produits de la fiscalité ainsi que les dotations et compensations de l'État (DGF, DSR...),

La répartition des recettes réelles liées aux services représente les 13,03% restants et fait apparaître au classement 2019 les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Fonction	Montant CA 2019	%	Pour mémoire BP 2019
F6-famille	427 971,27 €	34,71	366 027 €
F2-enseignement et formation	283 215,59 €	22,97	240 600 €
F3-culture	137 756,05 €	11,17	137 100 €
F5-interventions sociales et santé	120 423,77 €	9,77	124 700 €
F0-services généraux des administrations	88 687,59 €	7,19	125 289 €
F4-sport et jeunesse	81 864,02 €	6,64	59 895 €
F7-logement	43 362,48 €	3,52	50 705 €
F8-aménagement & services urbains, environnement	38 640,48 €	3,13	2 830 €
F9-action économique	11 028,91 €	0,89	11 000 €
F1- sécurité et salubrité publiques	190,00 €	0,01	110 €

1.1.1 La fiscalité nette

(Annexes 3 et 9)

La fiscalité nette regroupe le produit fiscal, les compensations fiscales de l'État au titre des décisions de dégrèvements, abattements, ... prises par les lois de finances, ainsi que le solde du dispositif de péréquation.

La fiscalité nette affiche un montant total calculé à 5 448 513 €, en hausse de + 1,78 % par rapport à 2018 ; la variation entre 2017 et 2018, était beaucoup plus modérée (+ 0,32%).

➤ Le produit fiscal

Pour l'exercice 2019, les taux des taxes locales sont restés identiques à ceux votés depuis 2015.

Le produit fiscal (articles 7311xx et 73221) s'élève à 4 957 067 €, soit une légère hausse de + 0,75%, et représente 90,98% du montant global de la recette fiscale nette (contre 91,90% en 2018).

Par ailleurs, un montant total de 45 778 € relatif à des rôles complémentaires a été perçu au cours de l'année 2019 ; n'en connaissant pas l'affectation exacte, le produit a été intégralement enregistré à l'article 7318 « autres impôts et taxes ». Toutefois, à la demande de la Commune, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) ont apporté des précisions permettant de revoir l'analyse sur l'encaissement des produits fiscaux de la manière suivante :

Produit fiscal Art. 7311xx	Comptabilisation au CA 2019		Cumul
	Art. 7311	Art. 7318	
Taxe d'habitation (TH)		+ 1 385 €	
Taxes foncières (bâties et NB)	3 980 697 €	+ 2 056 €	4 024 147 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		+ 40 009 €	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	393 769 €		393 769 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	55 946 €		55 946 €